# Inventorier - mais de quelle façon? : Par l'exemple de Beromünster

Autor(en): **Calren, Georg**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **72 (1977)**

Heft 1-fr: **Traits de lumière à l'horizon**

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-174621

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

*Par l'exemple de Beromünster*

# Inventorier – mais de quelle façon?

**Chaque fois qu'on procède à l'inventaire d'un patrimoine architectural, la question de la méthode à utiliser soulève des discussions – parfois vives. L'Institut de protection des monuments du Poly de Zurich s'est informé des besoins, en cette matière, des spécialistes en fonction dans tout le pays, et, en collaboration avec le «Heimatschutz» suisse et le service de protection du patrimoine rattaché à l'Inspection fédérale des forêts, il a publié un ouvrage qui, sous le titre «Ortsbildinventarisation – aber wie?», donne une information complète sur le sens et le but, les fondements et les méthodes de l'inventorisation.**

Après un avant-propos de M. *P. Aebi*, chef du service susmentionné, M. *A. Knoepfli*, directeur de l'Institut et spécialiste expérimenté des inventaires, explique l'importance d'une méthode. Les inventaires sont devenus une nécessité de la pratique quotidienne, qui oblige les architectes, les planificateurs, les autorités, les défenseurs officiels ou privés du patrimoine architectural à prendre des décisions pour lesquelles les inventaires traditionnels, bien que scientifiques, n'offrent pas une base suffisante. Il leur manque souvent une vue d'ensemble, la prise en considération des édifices à situation prédominante, ou la claire estimation des bâtiments et groupes de bâtiments. Et précisément, ce jugement de valeur est peut-être ce qu'il y a en pratique de plus important dans un inventaire.

## Bases juridiques

La deuxième partie de l'ouvrage traite des «préalables». M. *B. Kläusli* pose les bases juridiques d'un inventaire et remarque qu'en droit fédéral, la loi d'octobre 1974

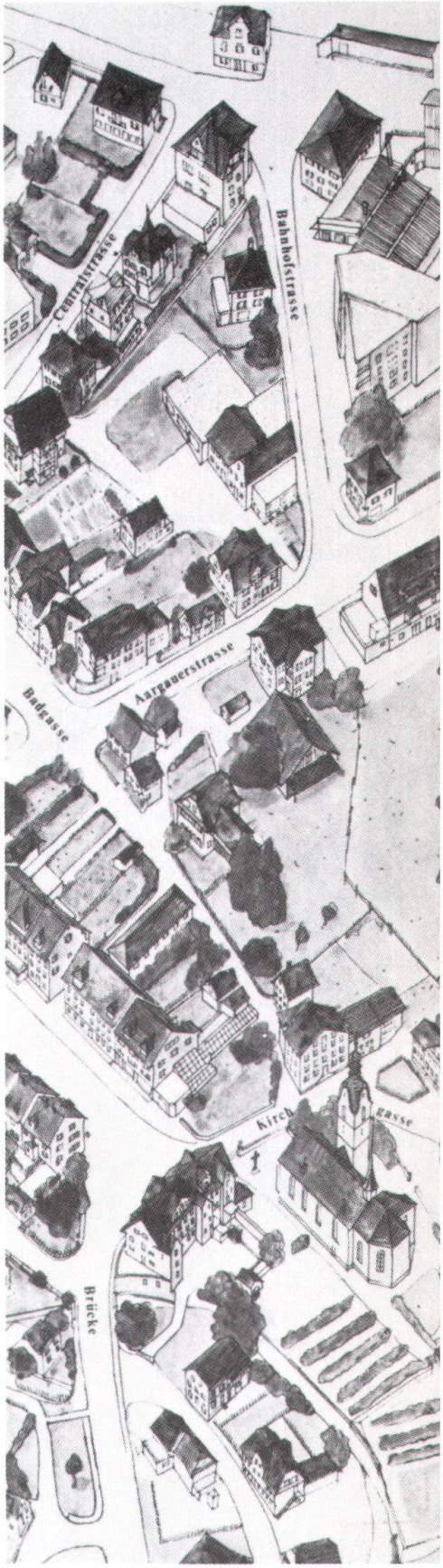


*Fragment de la perspective isométrique de Beromünster. Partie de l'inventaire selon la «méthode Heimatschutz».*

sur l'encouragement à la construction de logements et l'accès à la propriété est complétée par l'arrêté fédéral de juin 1975 sur la rénovation de bâtiments existants; et qu'à l'ordonnance d'août 1958 sur l'encouragement de la protection des monuments, il y a lieu de préférer l'arrêté y relatif de mars 1958.

M. *A. Knoepfli* attire l'attention sur les *plans et documents iconographiques,* anciens et modernes, qu'il sied de consulter avant d'entreprendre un inventaire. D'autre part, dans plusieurs tableaux concernant la situation générale, les espaces libres, les façades, etc., il donne quelques centaines de «slogans» qui n'ont d'ailleurs pas la prétention de «répondre à tous les cas qui peuvent se présenter». Ces *brèves formules* seront appréciées aussi bien des débutants que des maîtres en inventorisation. M. *H. Kasper,* le meilleur spécialiste suisse en ce domaine, donne des renseignements sur les relevés photogrammétriques. Mme *B. Sigel* a réuni un excellent choix bibliographique sur le thème du livre.

## Méthode «Heimatschutz»

La troisième et la plus substantielle partie présente, en partant de l'exemple de Beromünster, trois méthodes différentes d'inventorisation. Elle appelle *méthode du «Heimatschutz»* celle qui consiste, à l'aide de dessins et photos, accompagnés de textes brefs, à considérer un ensemble architectural du point de vue de sa structure formelle, et à familiariser l'observateur avec lui. Les auteurs ont trouvé des illustrations d'une précision éclairante, par exemple lorsqu'ils expliquent, avec six croquis en perspective, de quels éléments se compose la partie orientale du bourg, comprenant l'église paroissiale et l'asile des bourgeois. Mais cette méthode, par son caractère *unilatéralement formel,* peut donner lieu à des interprétations douteuses; ainsi quand les auteurs motivent la situation dominante de l'église capitulaire par l'esthétique (effet d'éloignement par rapport au bourg) plutôt que par la typologie (sanctuaire St-Michel).

**Cette méthode peut être utilisée avec fruit quand, par exemple, un large public doit être sensibilisé, avant un scrutin, au sujet de mesures de protection ou de conservation.**

Le succès ne lui est assuré que si elle est appliquée, comme dans le cas de Beromünster, par un praticien aussi expérimenté que M. *R. Steiner,* conseiller technique du «Heimatschutz», et un artiste aussi doué que M. *L. Suter.*

## Méthode de l'inventaire fédéral

L'inventaire fédéral unit la méthode formelle ou, si l'on veut, de la psychologie des formes, aux données historiques. Il est présenté par Mme *S. Heusser,* dont le bureau

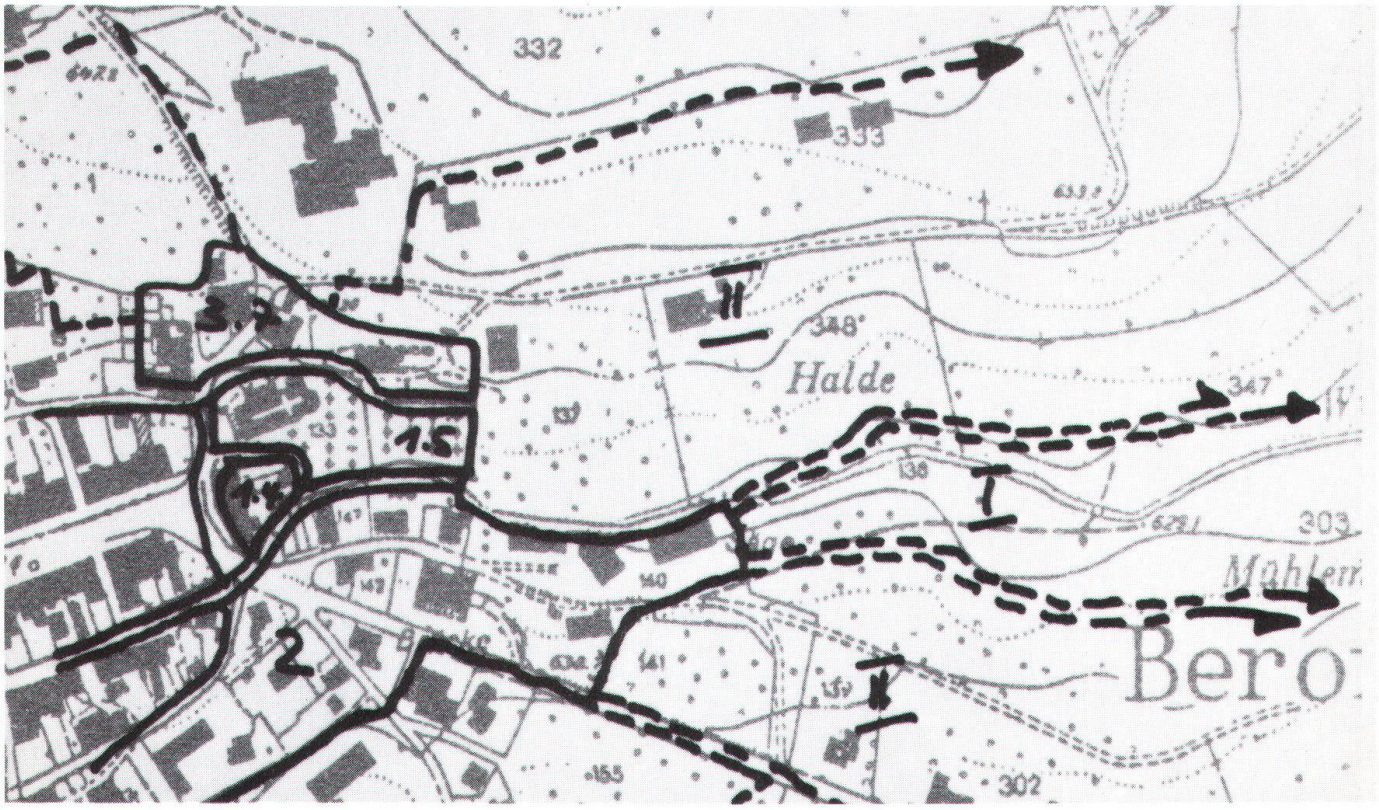


*«Plan de protection» de l'inventaire fédéral, comprenant l'environnement du site.*

d'architecte, à Zurich, a élaboré cette méthode, et M. *W. Stutz*. L'inventorisation fédérale, qui dans un délai utile (1980 environ) doit faire un relevé de tous les centres historiques (urbains et villageois) de notre pays, et dont le travail est déjà bien avancé, part de la prise en considération de certaines parties qui, dans une localité, constituent des *ensembles* architecturaux, soit en raison de leur évolution historique, soit par le caractère distinctif de leurs volumes. Ces parties sont décrites, photographiées et insérées dans un plan au 1:5000 avec des périmètres, à l'intérieur desquels des mesures de protection, plus ou moins rigoureuses selon l'importance, peuvent être prises.

**De l'inventaire fédéral, mis en œuvre d'après une méthode stricte et uniforme, résultent pour la planification et pour les services fédéraux qui doivent s'y conformer des exigences de protection clairement motivées et mesurables au mètre près, pour l'ensemble considéré et ses alentours, sans que soient nécessaires de longs relevés de chaque édifice.**

## Méthode de la protection des monuments

Les mesures concrètes de protection portent cependant, en règle générale, sur l'édifice pris individuellement. De ce point de vue est issue la méthode de la protection des monuments, présentée dans le livre par Mme *Hering* et M. *A. Raimann*, et qui ne part pas des ensembles. C'est celle – en plus développée sur quelques points – du pionnier de l'inventorisation en Suisse, *Andres Moser*. Chaque maison fait l'objet d'un relevé sur une feuille contenant diverses rubriques imprimées et laissant de la place pour une photo et une description de l'extérieur et de l'intérieur; sont définies la valeur propre de la maison et celle de sa situation. De l'édifice pris isolément, on passe à l'ensemble architectural, puis à l'alignement de la rue ou à la structure de la place, et finalement au quartier et au centre historique entier.

**Cette méthode, la plus coûteuse, est aussi bien la plus fructueuse scientifiquement que la plus utile, à longue échéance, sur le plan pratique. L'histoire et l'importance de chaque maison sont enregistrées par le texte et par l'image; les ensembles architecturaux et les quartiers sont caractérisés et évalués.**

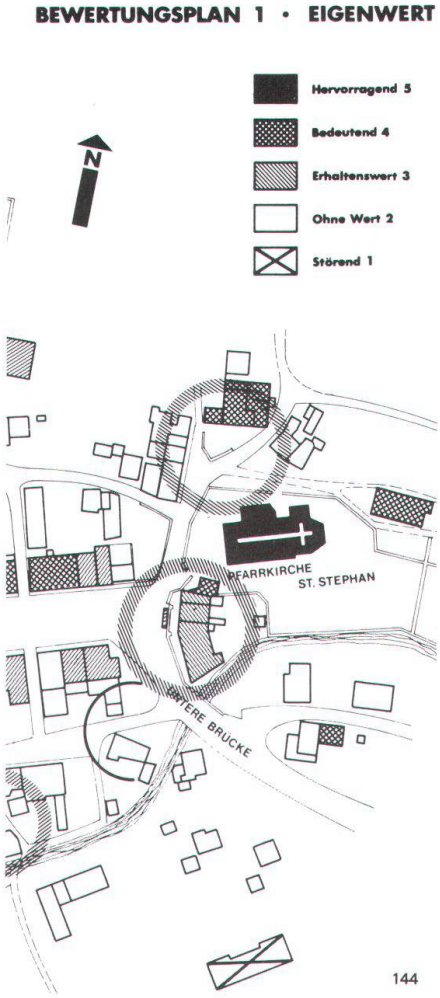


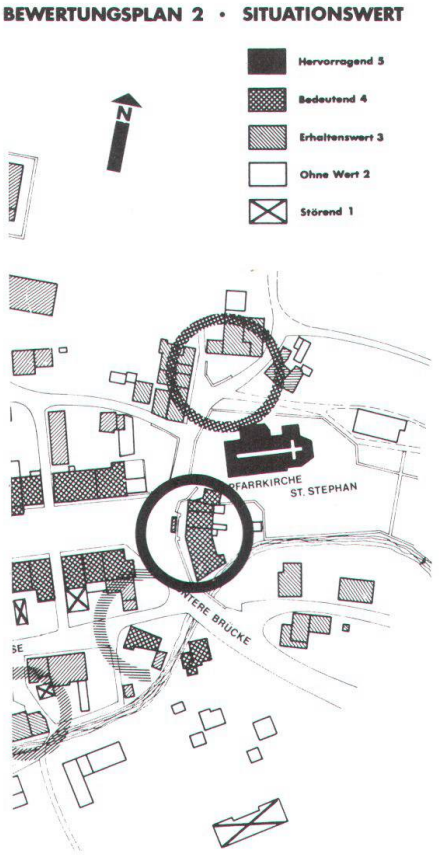


*En haut et en bas: plans d'estimation d'après la méthode de la protection des monuments. On remarquera par exemple que l'asile des bourgeois (cercle du milieu) reçoit la note 3 pour sa valeur propre, mais la note 5 pour l'importance de la situation qu'il occupe.*

## Une œuvre «standard»

Par la récente publication de l'actif Institut de protection des monuments du Poly, l'on a à disposition un ouvrage «*standard*» pour le domaine encore récent des inventaires du patrimoine architectural. Il aura un écho international. Il faut espérer pour notre pays que l'inventorisation ne vas pas en rester à la première étape, financée par la Confédération, mais sera poursuivie en seconde étape par les Cantons, selon la méthode de la protection des monuments, combinée avec la méthode «Heimatschutz».

*Georg Carlen*

*

Note de la rédaction: «*Ortsbild-Inventarisation – aber wie?*» *a paru aux Editions Manesse et peut être commandé au secrétariat général du «Heimatschutz» pour le prix de 32 frs.*